

L'an deux mil vingt-et-un, le 28 Janvier à 20 h 30, les membres du conseil municipal de la Commune d'ANTIGNY dûment convoqué, se sont réunis à la cantine de l'ancienne école d'Antigny, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales

**Date de la convocation du Conseil Municipal : 21 janvier 2021**

<b>Nombre de conseillers en exercice : 14</b>			
<b>Présents : 13</b>			
<b>Votants : 13</b>			
<b>Votes</b>	<b>Pour : 13</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>

Étaient présents : M. Vincent LAUER, M. Christophe LEFOULON, Mme Cynthia SERRAZ, Mme Gisèle THEUTTHOUNE, Mme Sylviane TESSIER, Mme Violaine NEUVY, M. Vincent CERISIER, M. Thierry SOYER, Mme Noémie CHARTRIN, M. Alexandre CHABAUTY, M. Alexandre CHASSAT, Mme Caroline DHYEVRE, Mme Emmanuelle BÉAUR.

Étaient excusés :

Étaient absents : M. Aurélien THABUTEAU.

Procurations :

Kelly LAFORGE a été nommée secrétaire de séance.

**OBJET : Réalisation d'un city stade – Demandes de subventions**

Suite à la présentation de quatre devis pour la réalisation d'un city stade, il avait été prévu de retenir l'entreprise la plus fiable, SPORT NATURE, en demandant l'établissement d'un nouveau devis

Monsieur le Maire laisse donc la parole à Mme Noémie CHARTRIN pour présenter au conseil municipal les deux nouveaux devis des entreprises SPORT NATURE et SAE GROUPE ainsi que celui du SIMER pour le terrassement.

Le devis retenu pour la réalisation du city stade est celui de SPORT NATURE pour un montant total de 27 564,10 € HT, soit 33 076,92 € TTC.

Il est également présenté le devis concernant la réalisation de la plateforme par l'entreprise SIMER pour un montant de 20 001,00 € HT, soit 24 001,20 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'ACCEPTER** les deux devis sous réserve de l'obtention des subventions.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à faire les demandes de subventions auprès des différents organismes.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les devis après obtention des subventions.
- **S'ENGAGE** à inscrire la totalité des travaux au budget et à financer le coût restant à la charge de la collectivité.

Fait à ANTIGNY, le 29 Janvier 2021

Le Maire,  
Vincent LAUER



Mairie d'ANTIGNY – 42 Place de la Mairie – 86310 ANTIGNY

AR PREFECTURE

Téléphone : 05.49.48.04.49 – Fax : 05.49.48.44.82

086-21860062-20210128-28012021\_3B-DE  
Regu le 02/02/2021

[mairie@antigny86.fr](mailto:mairie@antigny86.fr)